



Association de parents d'élèves
<http://gaminsdabord.wordpress.com/>

Réunion au sujet de l'étude 12 Janvier 2012

Etaient présents:

Monsieur GUITARD, Directeur de l'école élémentaire,
Madame BENARD et Monsieur BORGETTO, Enseignants,
Madame BORGETTO, Maire Adjoint en charge de la Commission Municipale Culture et Education
Monsieur DUFAUR-MOURENS, Directeur Adjoint de l'ALAE élémentaire,
Madame CAILLET-TRICOT, Orthophoniste de Nailloux,
Mesdames BOUMAHDI, NAUTRE, UHLMANN, Représentantes des parents d'élèves - association "Parenfants",
Mesdames BOSCH, BOUREZ, GAUBERT, LECOMTE, VIVET-GIL, Représentantes des parents d'élèves - association "Les Gamins D'Abord".

Excusés:

Madame LEGRAND, Conseiller Municipal,
Mesdames MARECHAL, SCHMITT-BLANCOT et ZNAIDA, Représentantes des parents d'élèves - association "Les Gamins d'Abord".

Changement du rythme scolaire pour la rentrée 2012/2013

Avant d'aborder le sujet de l'étude, Monsieur GUITARD expose le désir des enseignants de l'école élémentaire de reprendre un rythme scolaire à 4 jours 1/2 pour la rentrée 2012/2013. Cependant, l'Académie demande que le projet soit établi pour le 6 février prochain. Ceci nécessite donc un vote du conseil d'école, puis l'avis de l'Inspecteur d'Académie qui validera ou invalidera la décision du conseil, après avis du Conseil Général et du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN), mais ce ne sera pas avant juin.

Le corps enseignant de l'élémentaire s'appuie sur l'avis de nombreuses études qui note qu'un rythme scolaire régulier sur 5 jours est particulièrement bénéfique pour l'apprentissage des enfants. Les matins étant, en outre, plus productifs que les après-midis.

Projet de changement d'horaires:

La proposition est donc de travailler le mercredi matin afin de libérer 1 heure deux fois par semaine en fin de journée pour faire l'aide personnalisée de 15h15 à 16h15 (cf annexe 1). Ceci permettrait une régularité optimale dans les heures de soutien par rapport à maintenant, et un temps consacré à l'aide personnalisée plus conséquent qu'actuellement.

Certains mercredis seraient libérés et certaines heures d'aide personnalisée aussi afin de répondre aux normes horaires de l'Education Nationale.

Les enfants qui n'iraient pas à l'aide personnalisée pourraient soit rentrer chez eux, soit aller à l'ALAE.

Réponses aux questions des associations de parents d'élèves:

- Les enseignants ne veulent pas faire l'aide personnalisée sur le temps du midi car cela va à l'encontre du rythme de l'enfant, de même le soir car les journées seraient trop longues pour les enfants.

- Morceler l'aide, pour la faire chaque jour durant 30 minutes le soir, est inadapté à l'élémentaire pour rendre ce temps efficace et suffisant pour les cycles 2 et 3.
- 3 heures d'ALAE les mardis et jeudis soirs devraient être bien supportées par les enfants car les activités proposées ne sont pas un temps de concentration et d'apprentissages scolaires.

Ce projet soulève cependant de multiples questions:

1. Est-ce que la maternelle s'alignera sur le rythme scolaire des 4 jours 1/2?
2. Dans le cas de 2 rythmes scolaires différents, un transport scolaire peut-il être mis en place pour l'élémentaire seulement?
3. Dans ce même cas, où iront les enfants de la maternelle qui vont à l'ALSH le mercredi matin?
4. Où iront les enfants de la maternelle et de l'élémentaire pour l'ALSH le mercredi après-midi.
5. L'ALSH pourra-t-il "absorber" tous les enfants qui iront à l'ALSH après l'école le mercredi?
6. CoLaurSud peut-il assumer 2 heures d'ALAE supplémentaires par semaine?

Avis de l'ALAE:

Monsieur DUFAUR-MOURENS, précise qu'en dehors du coup financier qui ne dépend pas de lui:

- l'ALAE le mercredi matin ne devrait pas poser de soucis bien au contraire: la difficulté actuelle liée aux différents groupes circulants dans l'école le mercredi matin disparaîtra (enfants arrivant ou repartant de l'aide personnalisée ou de l'ALSH),
- Les heures supplémentaires d'ALAE le mardi et le jeudi, leur permettront d'avoir plus de temps pour développer les projets ce qui sera bénéfique pour les enfants.

Conclusion:

Si l'école obtient toutes les réponses quant aux problèmes de transport, d'heures supplémentaires d'ALAE et d'ALSH, un conseil d'école extraordinaire aura lieu le Lundi 30 Janvier 2012 à 18h45 afin de voter le projet.

Sur la demande des associations de parents, Monsieur GUITARD va diffuser une information aux familles signalant la volonté du corps enseignant de revenir aux 4 jours 1/2 d'école avec une redirection vers les associations de parents d'élèves pour toutes questions ou remarques à émettre au conseil.

Etude surveillée

Origines de cette demande:

- Les parents qui rentrent tard du travail et qui ont peu de temps pour faire les devoirs le soir,
- Les parents dont les enfants sont en difficultés scolaires et qui passent des heures à faire les devoirs le soir ou le week-end ce qui crée des conflits familiaux,
- Les familles dont les parents sont en difficultés pour aider leurs enfants lors des devoirs scolaires.

Rappels des enseignants:

- Les devoirs écrits sont interdits en école primaire,
- Certains devoirs de recherches ne sont pas autorisés car tous les enfants n'ont pas les mêmes chances ou possibilités pour effectuer ces recherches,
- Cependant, il peut y avoir certains devoirs écrits d'entraînement qui ne nécessitent pas forcément un résultat exact. Les familles ne doivent pas passer des heures sur ce sujet.
- Il faut relativiser les devoirs, les parents ne doivent pas refaire l'école à la maison.

Chiffres relatifs à l'école élémentaire:

- Actuellement, il y a 295 élèves à l'élémentaire,
- Une ouverture de classe est prévue pour 2012/2013 voire deux,
- A partir de 18h00, il reste environ 40 enfants à L'ALAE,
- De 18h20 à 18h30, il reste 15 enfants chaque jours à l'ALAE,
- Ce sont surtout les 55 enfants du cycle 3 qui auraient besoin d'une étude surveillée.
- Le nombre d'enfants nécessitant l'aide aux devoirs serait à évaluer avec les enseignants. Cependant cela recoupe un peu l'aide personnalisée (pour info, il y a eu environ 70 enfants par heure à l'aide personnalisée le mercredi pendant le premier trimestre 2011/2012).

Au préalable, il faut faire la différence entre étude surveillée et aide aux devoirs:

L'étude surveillée:

- elle ne nécessite pas de compétences particulières,
- elle peut concerner un groupe entre 15 et 20 enfants,
- ce service nécessite: la surveillance des enfants, le calme dans la salle, la récitation des leçons ...

L'aide aux devoirs:

- elle concerne plutôt les enfants en difficulté sur un ou plusieurs sujets,
- elle est nécessairement en lien avec les méthodes des enseignants de l'école (ce qui demande un partenariat entre ces derniers et la personne assurant le service),
- elle ne se fait pas tous les jours (en moyenne 2 heures par semaine),
- elle concerne un groupe de 6 enfants maximum.

Dans l'un ou l'autre cas se posent les problèmes suivants:

- la présence à l'année de l'intervenant,
- l'assiduité des enfants à ce service,
- le choix des enfants ciblés: ceux en difficulté ou ceux dont les parents rentrent tard.

Témoignage sur l'expérience passée de l'étude surveillée:

Monsieur Borgetto rappelle qu'à l'époque il y a déjà eu une expérience d'étude surveillée qui a duré 3 ans environ et qui s'est soldée par un échec car:

- ce projet était lourd pour les enseignants,
- des enseignants retraités ou autres ont pris le relais mais ce sont aussi essoufflés,
- il y avait peu de suivi dans la présence des enfants,
- les enfants étaient inscrits et devaient rester tout le temps de l'étude, soit 45 minutes,
- peut-être le projet n'était-il pas suffisamment clair et naviguait-il un peu trop entre aide aux devoirs et étude surveillée.

Diverses questions ont été abordées:

Est-ce que les enseignants de l'école seraient prêts à assurer une aide aux devoirs?

A priori non.

Est-ce que les enseignants pourraient assurer une étude dans leur classe pour les devoirs qu'ils donnent?

Non

Serait-il possible de réduire la charge de travail les lundis et jeudis soirs?

....

L'étude surveillée viserait plutôt le cycle 3 tandis qu'une aide aux devoirs s'adresserait à tous.
Afin d'être égalitaire, il faudrait 4 intervenants pour suivre 4 groupes de 20 enfants pour que tout le cycle 3 accède à une étude surveillée.

Si l'étude surveillée se fait sur le temps de l'aide personnalisée il faut trouver les intervenants et les locaux car se chevaucheront: l'ALAE, l'aide personnalisée et l'étude surveillée.
=>Suggestion de la cantine mais le lieu devient très vite trop bruyant.

Juridiquement, l'étude surveillée peut se faire sans soucis dans les locaux de l'école il suffit de signer une convention avec la municipalité.

Si des étudiants interviennent comme stagiaires pour assurer l'étude surveillée: Qui sera le maître de stage? Qui les défrayera? Qui signera leurs conventions de stage? ...
Il faut que l'on se rapproche de l'AFEV (cf annexe 2).

Conclusion:

Le sujet est lancé, nous avons tous conscience qu'il peut être nécessaire mais demande du temps.

Il est primordial de cerner les réels besoins des parents et les possibilités de mise en place de ce projet.

Contacteur l'AFEV est donc une priorité pour le bon suivi de cette action.

ANNEXE 1

1) PROJET HORAIRES POUR 2012 / 2013

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30	CLAE	CLAE	CLSH	CLAE	CLAE
8h30	Classe	Classe	Classe * *	Classe	Classe
11h30	CLAE	CLAE	CLSH	CLAE	CLAE
13h15					
15h15	Classe	Classe ***	CLSH	Classe ***	Classe
16h15		Aide perso.* ou CLAE		Aide perso.* ou CLAE	
18h30	CLAE	CLAE		CLAE	CLAE

* : 54 heures dans l'année soient 27 semaines sur 36.

* * : sauf 12 mercredis libérés dans l'année

* * * : possibilité de sortie des élèves non inscrits au CLAE (mardi et jeudi)

16h 15 : Les transports fonctionnent tous les jours à 16h 15

PROCEDURE : - Conseil d'école + dossier (pour le 6 / 02)
 - Transmission IEN pour avis (entre le 10 et le 28 / 02)
 - Transmission IA pour décision (juin après avis du C.général et du CDEN)

MATERNELLE : - Si pas d'accord : Transport le mercredi uniquement pour l'élémentaire ?
 CLSH maternelle le mercredi matin ?

2 HEURES DE CLAE SUPPLEMENTAIRE

2) ETUDE SURVEILLEE ; AIDE AUX DEVOIRS etc...

- Durée et fréquence ?
- Pour quels élèves ?
- Pour quoi faire ?
- Comment ?
- Encadré par qui ? (Responsabilité)
- Financé comment et par qui ?
- Où ?

<http://www.afev.fr/>
<http://toulouse.afev.org/>



AFEV ** SIGNEZ ET RELAYEZ LE PACTE SUR
www.pacteechecscolaire.org

PACTE CONTRE
 L'ÉCHEC
 SCOLAIRE



Qui sommes-nous ?



Une association qui crée du lien entre deux jeunes

Créée en 1991 dans le contexte de l'émergence de la politique de la ville, l'afev est pensée comme une contribution citoyenne à ces politiques publiques et repose sur une conviction : la jeunesse que l'on dit repliée et individualiste est massivement prête à s'engager contre les inégalités. Pour ses initiateurs, Christophe Borgel, Agnès Bathiany, Nicolas Delesque, anciens responsables d'un syndicat étudiant, l'afev traduit aussi la volonté de créer du lien entre deux jeunes qui ne se rencontrent pas.

En 16 ans, l'afev a développé un très large réseau de partenariat avec les universités, les collectivités locales et les équipes éducatives et est devenue l'un des premiers réseaux d'accompagnement scolaire et de mobilisation de bénévoles dans les quartiers.

L'afev, une association d'éducation populaire

L'afev a pour objet social la mobilisation d'étudiants bénévoles dans des actions de solidarité en direction des quartiers en difficulté. Elle implique chaque année 7000 étudiants bénévoles auprès de 10000 enfants et jeunes dans plus de 200 villes réparties dans toute la France.

L'équipe de l'afev est composée d'une centaine de salariés et volontaires.

Le projet associatif de l'afev

L'ambition de l'afev est de créer des passerelles entre une jeunesse étudiante en voie de réussite et une jeunesse qui, du fait de son environnement, rencontre des difficultés. Les milliers d'actions au quotidien menées par les étudiants de l'afev sont autant de contributions citoyennes qui participent à la construction de liens sociaux et à la lutte contre les exclusions.



L'afev, une association européenne

L'afev souhaite participer à la construction européenne en défendant l'engagement citoyen des jeunes européens : accueil d'étudiants européens, création d'espaces d'échanges entre jeunes volontaires, développement d'actions de l'afev en Europe. Sa volonté est aussi de faciliter l'appropriation de la dimension européenne par les jeunes issus de quartiers en difficulté.

L'afev est soutenue par

Les ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse, de la Vie Associative et des Sports, de la Cohésion Sociale, de la Santé, la DIV (Délégation Interministérielle à la Ville), la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales), l'ACSE, l'INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé), les Universités, 200 collectivités locales, le CNOUS (Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires), la FNAC, la Fondation FNAC Éveil et Jeux et la fondation BNP-Paribas.



[En savoir plus](#) le site web national de l'Afev : www.afev.org

CONNEXION

Pseudo :

Mot de passe :

Perdu le mot de passe ?

Inscrivez-vous maintenant !

QUI EST EN LIGNE

5 utilisateur(s) en ligne
 (dont 1 sur Pages)

Membre(s): 0
 Invité(s): 5

plus...

Autres pages

- A propos de l'Afev
- L'équipe
- Nos Actions
- Localisation de nos actions
- Accompagnement Educatif Individualisé
- Initiatives solidaires et citoyennes
- Reconnaissance universitaire de l'engagement
- Le bénévolat à l'afev
- Le volontariat à l'afev
- Créer un lien vers notre site
- Recommander notre site